



SÉANCE PUBLIQUE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022
À 19h45

Délibération 68 / 2022
(9^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'Affichage de la
Convocation
06/09/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 Septembre à 19h45,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel
SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima,
DELEUZE Christian, PUECH Roland, GARRIGUES Françoise,
POIRRIER Michelle, MICHAUX Martine, COQUEAU Stéphane,
ROUQUIE Vincent, MAIGNE Solange, CHAVET-JABOT Francis,
ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BRAMOND Philippe,
LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, VERTES Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle)
ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GARBE Daniel
(donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), MIAGKOFF Benoît (donne pouvoir à
ALIBERT Sylvie).

Absents excusés :

Absents : THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, MAZEYRAC Pierrick,
PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan, BALLARIN Lydia.

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

09. OBJET : VENTE D'AFFICHES DE FILMS PAR LE CINEMA MUNICIPAL « L'ATELIER DE GRAMAT ».

Dans le but de diversifier et d'optimiser les recettes du Cinéma Municipal « L'Atelier de Gramat », la vente d'affiches de films pourrait constituer un premier levier d'action.

Actuellement, les dépenses liées aux achats des affiches sont directement impactées sur le budget du Cinéma et les commandes sont faites à différents distributeurs (Sonis, Distribution Service, Facility Event) aux tarifs de 4€ pour le grand format et 2€ pour le petit format.

Afin de s'assurer de la recevabilité du projet, la Collectivité a sollicité un avis de Madame l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques qui a donné un accord de principe. Cette dernière a néanmoins précisé qu'une fois les tarifs adoptés en Conseil Municipal, l'Article 4 (relatif à l'imputation des recettes) de l'acte constitutif de la régie du Cinéma Municipal devra être modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de vente d'affiches de films par le Cinéma Municipal « L'Atelier de Gramat » ;
- **VALIDE** les tarifs présentés ci-après ainsi que leur application dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

AR Prefecture

046-214601288-20220914-2022_68-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié le 14/09/2022

Grille tarifaire :

CINEMA « L'ATELIER DE GRAMAT »	
Grande affiche :	10,00 €
Petite affiche :	5,00 €

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.